



# RAPPORT SUR LA LOI ENERGIE CLIMAT

Exercice 2021



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

## SOMMAIRE

<b>01. PERIMETRE DU RAPPORT</b>	<b>4</b>
A. ENTITES JURIDIQUES CONCERNEES	4
B. PERIMETRE DES ENTITES ET PRODUITS FINANCIERS AUQUEL LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG S'APPLIQUE	5
<b>02. DEMARCHE GENERALE</b>	<b>6</b>
A. PRESENTATION DU GROUPE RELYENS	6
B. LA MISSION DE RELYENS : SA RAISON D'ETRE ET SES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	6
C. UNE DEMARCHE RSE VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE	7
D. RELYENS : UN INVESTISSEUR RESPONSABLE	7
<b>03. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE</b>	<b>10</b>
A. LES EXCLUSIONS SECTORIELLES ET NORMATIVES	10
B. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG	10
C. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION	13
D. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DES ARTICLES 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)	13
<b>04. RESSOURCES</b>	<b>14</b>
A. MOYENS DEPLOYES	14
B. PRISE EN COMPTE DE LA DEMARCHE RSE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE	14
<b>05. STRATEGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE</b>	<b>16</b>
A. STRATEGIE D'ENGAGEMENT	16
B. POLITIQUE DE VOTE	16
<b>06. REPORTING SUR LES SUJETS CLIMATIQUES</b>	<b>17</b>
A. ELIGIBILITE A LA TAXONOMIE EUROPEENNE	17
B. EXPOSITION DES ACTIFS AUX COMBUSTIBLES FOSSILES	18
C. TRAJECTOIRE DE RECHAUFFEMENT SUIVIE PAR LES ACTIFS	19
D. BIODIVERSITE - COUT ENVIRONNEMENTAL ATTRIBUABLE	19



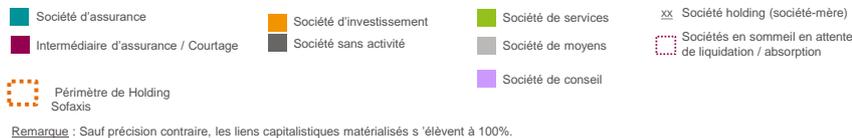
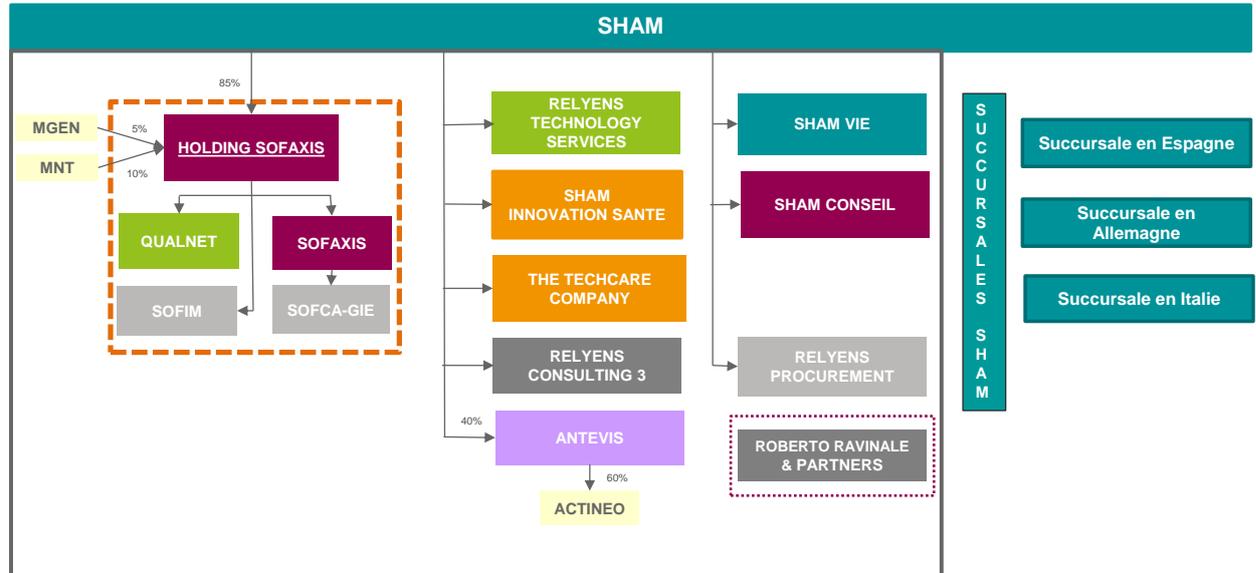
<b>07. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LA GESTION DES RISQUES</b>	<b>20</b>
A. PROCESSUS DE PRISE EN COMPTE DES RISQUES	20
B. RISQUES LIES A DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX	20
C. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIES, AINSI QUE DE LEUR ARTICULATION AU SEIN DU CADRE CONVENTIONNEL DE GESTION DES RISQUES	21
<b>08. COMMUNICATION</b>	<b>23</b>
<b>09. PLAN D'AMELIORATION</b>	<b>24</b>



# 01. Périmètre du rapport

## A. ENTITES JURIDIQUES CONCERNEES

### • Organigramme du groupe Relyens



### L'entité Sham

Créée à Lyon en 1927, Sham est une société d'assurance mutuelle spécialisée dans l'assurance et le management des risques des acteurs de la santé et du médico-social : établissements, organisations et professionnels, personnes morales comme personnes physiques. L'offre globale de Sham est construite autour de deux métiers dont la complémentarité permet un accompagnement optimal des problématiques du risque en santé et médico-social sur l'assurance des risques professionnels (biens et personnes).

Sham propose d'une part une offre d'assurance complète (responsabilité civile, protection juridique, protection des collaborateurs, protection des dirigeants, pertes d'exploitation, dommage aux biens, construction, automobile...), et d'autre part une offre en conseil et services en management des risques (conseil, formation, audit des risques, assistance juridique, assistance à la communication de gestion de crise...).

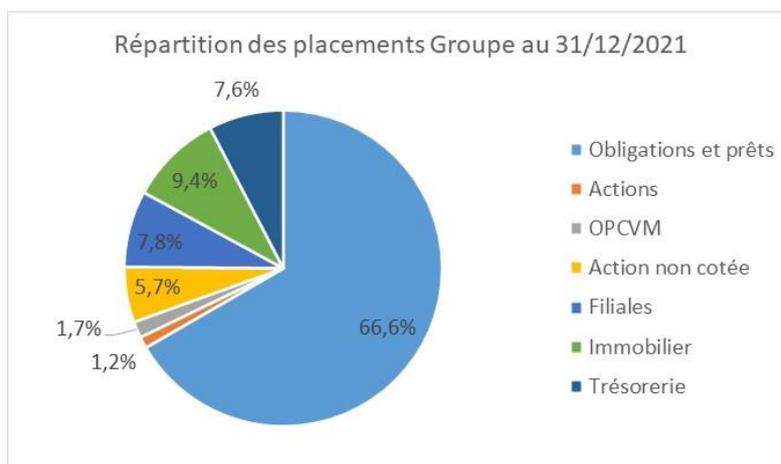
Sham est le leader en assurance de responsabilité civile médicale en France, en Espagne et en Italie du Nord.



## L'entité Sham Vie

Sham Vie est une filiale à 100% de Sham. Elle exerce uniquement en France et a reçu son agrément vie-décès en 2006 puis démarré son activité en 2007. Sham Vie dépend totalement de Sham pour son organisation : elle n'a ni locaux ni salariés qui lui sont propres. L'utilisation des moyens généraux de Sham par Sham Vie a fait l'objet d'une facturation annuelle à Sham Vie d'environ 2 M€ en 2021. Sham Vie porte la garantie décès des contrats statutaires, contrats collectifs conçus par Sham et vendus et gérés par le courtier Sofaxis, pour les agents de la fonction publique. Cette garantie décès est vendue en majorité avec des garanties portées par Sham, mais aussi parfois seule. Sham Vie porte la garantie décès des contrats de prévoyance collective à destination des salariés du privé. Les clients sont principalement des EHPAD, des cliniques, des hôpitaux privés, des fondations privées à but médical ou social, ou encore des centres de lutte contre le cancer. Ces contrats sont conçus et commercialisés par Sham, et gérés en partie par Sham et par le prestataire de gestion GFP.

Au 31/12/2021, le bilan consolidé total atteint 2 206,4 M€ (dont 2 182,5 M€ pour Sham et 23,9 M€ pour Sham Vie), se répartissant comme suit :



## B. PERIMETRE DES ENTITES ET PRODUITS FINANCIERS AUQUEL LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG S'APPLIQUE

A date, l'analyse ESG couvre un univers d'investissement Sham dit « analysable » au regard des données disponibles ; cette part s'élève à 52,9% de la valeur totale du bilan (52,3% à l'échelle du groupe Relyens). Relyens a pour objectif d'améliorer la couverture de ses actifs en mettant en place des critères d'analyse ESG sur les actifs non-couverts.

Les fournisseurs de données sont **Trucost** pour la partie climat et **Inrate** sur la partie ESG (les bases de données ne sont pas accessibles librement). La méthodologie et l'analyse des bases de données ont été réalisées par un prestataire spécialiste, **EthiFinance**.



## 02. Démarche générale

### A. PRESENTATION DU GROUPE RELYENS

Relyens est le Groupe mutualiste européen de référence en Assurance et Management des risques au service des acteurs de la Santé et des Territoires. Il fédère plus de 1 000 collaborateurs investis aux côtés de clients et sociétaires qui s'engagent chaque jour au cœur des territoires et des collectivités, de l'univers de la santé et de l'action sociale, en France, Espagne, Italie et Allemagne.

Pour qu'ils puissent se concentrer sur l'essentiel et délivrer leur mission d'intérêt général avec sérénité, confiance et efficacité, Relyens les accompagne dans la maîtrise de leurs risques d'activité (ressources humaines, médicaux et technologiques). Pour cela, le Groupe déploie une approche globale du Management des risques unique en Europe, combinant des solutions de prévention, de pilotage des risques et d'assurance, afin d'être en capacité d'agir à chaque étape.

Aux côtés de ses clients et sociétaires, les équipes Relyens détectent, analysent et préviennent leurs risques pour en atténuer les impacts et/ou éviter leur survenance. Elles interviennent en amont, en temps réel et en aval de l'incident éventuel. Elles les aident à réagir efficacement en cas d'incident et prennent en charge les conséquences. Grâce à cette vision 360°, Relyens fait bien plus qu'indemniser leurs préjudices. Il contribue durablement à un système de soins et des services de proximité sécurisés et de qualité, au bénéfice direct des citoyens européens.

Acteur mutualiste depuis près d'un siècle, Relyens est aujourd'hui Entreprise à Mission. Une qualité inscrite dans les statuts des sociétés qui composent le Groupe et une mission qui fédère l'ensemble des collaborateurs.

### B. LA MISSION DE RELYENS : SA RAISON D'ETRE ET SES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Conformément à la loi PACTE de mai 2019, adopter la qualité d'Entreprise à Mission implique pour Relyens d'avoir :

- **Une mission inscrite dans les statuts de l'entreprise comprenant :**
  - **Une raison d'être :**

**« Agir et innover,  
aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général,  
pour construire un monde de confiance. »**

Cette raison d'être s'inscrit naturellement dans la continuité de ce que Relyens entreprend depuis toujours aux côtés de ses clients et sociétaires, et traduit son engagement sociétal, sa contribution au monde :

- Un engagement qui replace l'action et l'innovation en première ligne. Pour Relyens, l'action légitime l'engagement et l'innovation inscrit l'engagement dans la durée,
- Une contribution qui positionne Relyens aux côtés de ceux qui agissent pour le bien de chacun et de tous, convaincu que les plus belles réussites sont collectives et ne peuvent se réaliser sans ses clients et sociétaires,
- Une volonté d'être partie intégrante à la construction d'un monde de confiance. Cela fait écho à la vocation de Relyens, qui est avant tout de maintenir le lien de confiance entre ses sociétaires/clients et les citoyens, en garantissant la sécurisation, la continuité et la qualité de leur mission d'intérêt général ;



- **4 objectifs sociaux et environnementaux, structurant son action :**
  - **Sécuriser et permettre la continuité de l'activité de ses clients et sociétaires**  
Relyens produit et déploie à leurs côtés les meilleures solutions pour réduire leur exposition aux risques médicaux, RH et technologiques ainsi que l'impact de ces derniers sur leur mission d'intérêt général ;
  - **Mettre la loyauté et l'équité au cœur des relations entre ses parties prenantes**  
Relyens travaille à développer l'incarnation de ses valeurs de responsabilité partagée, d'optimisme, de partage et d'équité dans ses interactions avec l'ensemble de ses parties prenantes ;
  - **Innover et entreprendre pour construire un futur souhaitable**  
Relyens cultive son esprit d'initiative et contribue à l'innovation et à la transformation de l'Assurance pour avoir un impact concret et influencer positivement dans les écosystèmes européens de la Santé et des Territoires ;
  - **Contribuer à un monde durable**  
Relyens s'engage à réduire son empreinte environnementale - à travers ses activités, ses comportements et ses investissements - et à contribuer à la transition écologique de ses parties prenantes ;
- **Un Comité de mission**, qui s'assure que chaque décision prise par Relyens prenne bien en compte les critères sociaux et environnementaux, et qui contrôle l'adéquation entre la mission de l'entreprise et ses pratiques ;
- **Un audit bisannuel**, réalisé par un Organisme Tiers Indépendant (OTI) pour garantir une évaluation impartiale.

La constitution de cette mission est issue d'une démarche collaborative. A chaque étape, Relyens a tenu à impliquer l'ensemble de ses parties prenantes, sur la base du volontariat. La définition de sa raison d'être a associé plus de 100 collaborateurs, administrateurs, sociétaires, clients, partenaires, fournisseurs, institutionnels ou autres acteurs du secteur associatif. La deuxième étape consacrée à la déclinaison des objectifs sociaux et environnementaux en engagements et actions a mobilisé près de 200 managers et collaborateurs. Un travail de co-construction à l'image des valeurs mutualistes du Groupe, qui se poursuit et se nourrit dans la durée.

De l'élaboration de la mission à sa déclinaison opérationnelle, l'ensemble des collaborateurs ont été mis à contribution. Et c'est aujourd'hui au travers du déploiement du plan stratégique ImpACT2025 que chaque collaborateur, manager, directeur Relyens est en responsabilité de la faire vivre, animé par la volonté d'avoir un impact.

## C. UNE DEMARCHE RSE VOLONTARISTE ET AMBITIEUSE

Parce que Relyens est convaincu que les entreprises ont un rôle fondamental à jouer dans la transformation de ces sociétés vers un modèle plus résilient et responsable, le Groupe affirme son engagement dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) volontariste et ambitieuse.

En tant qu'acteur économique, Relyens agit depuis de nombreuses années pour le développement durable en maintenant une performance plurielle, basée sur une démarche d'amélioration continue à tous les niveaux de l'entreprise.

A ce titre, le mode d'organisation repose sur 3 piliers :

- La qualité environnementale : limiter les impacts environnementaux de l'activité,
- L'équité sociale : satisfaire les besoins essentiels, réduire les inégalités et maintenir la cohésion sociale,
- L'efficacité économique : garantir l'emploi au plus grand nombre, et sa pérennité.

## D. RELYENS : UN INVESTISSEUR RESPONSABLE

En cohérence avec cette orientation, Relyens s'appuie sur une politique d'investissement porteuse de sens et conforme à ses valeurs. Il souhaite également contribuer à un monde durable en étant attentif aux critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des sociétés et projets qu'il finance. Sur l'ensemble des classes



d'actifs (obligations, immobiliers, actions cotées et non-cotées...), l'entreprise s'implique de manière croissante pour la transition énergétique et continue de se mobiliser pour soutenir son écosystème (collectivités locales, acteurs de l'économie sociale et de la santé...).

En tant qu'investisseur responsable, Relyens a souhaité renforcer ses engagements en adhérant en 2021 aux **Principes pour l'Investissement Responsable (PRI – Principles for Responsible Investment)**. Il rejoint ainsi un réseau international de plus de 3 000 investisseurs et sociétés engagés pour promouvoir des investissements responsables et de long terme.

Par ailleurs, **l'obtention depuis sept années consécutives du Label Transparence**, délivré par le média Invest - Agefi, souligne la transparence de Relyens en matière de gestion et de communication financière, son professionnalisme et ses initiatives récentes en matière d'investissement.

A l'échelle du Groupe, Relyens est également engagé dans plusieurs initiatives, dont notamment :

- **Un bilan carbone réalisé à l'échelle européenne** : une démarche volontariste qui permettra de mesurer l'impact réel et de décliner en conséquence le plan d'actions adéquat ;
- **La certification ISO 9001** de son entité Sham, depuis 2001, par le Bureau Veritas **pour ses activités d'Assurances et de Services**. Ses objectifs : rendre plus efficace le système de gestion de la qualité en le structurant à tous les niveaux de l'entreprise, renforcer la confiance des partenaires en démontrant le niveau d'efficacité de la gestion de la qualité, engager les collaborateurs dans la démarche et les rendre acteurs de la démarche d'amélioration continue, et garantir durablement un niveau élevé d'efficacité de gestion de la qualité ;
- **La signature de la nouvelle Charte RFAR (Relations Fournisseurs et Achats Responsables)** Un réseau de 2 400 entreprises et services publics français engagés. Ses objectifs : adopter des pratiques d'achats responsables et améliorer la qualité des relations avec les partenaires fournisseurs ;
- **La certification ISO 45001 de son entité Sofaxis, pour sa démarché Santé et Sécurité au travail**, impliquant : une maîtrise des risques professionnels, une démarche sociale basée sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), un accompagnement des collaborateurs dans l'évolution de leur métier et de leurs pratiques, et enfin une culture de la diversité, de l'échange et de l'égalité.

Pour illustrer sa politique d'investisseur responsable, Relyens mène les actions concrètes suivantes :

- **Soutien aux investissements de ses sociétaires** :
  - **Financement des investissements des établissements de santé** pour contribuer au développement et à l'amélioration des structures hospitalières ;
  - **Financement des collectivités locales et des structures parapubliques**
- **Soutien à l'innovation dans le secteur de la Santé** : Relyens développe une activité de capital investisseur auprès d'entreprises innovantes du secteur de la Santé pour les accompagner à leurs débuts ou soutenir leurs projets de croissance. Dans ce cadre, le Groupe s'appuie notamment sur **Sham Innovation Santé**, sa filiale d'investissement dédiée à la gestion de ses participations dans la recherche médicale, en partenariat avec Turenne Capital, société de capital investissement indépendante. Il investit également de manière directe au capital d'entreprises développant des solutions technologiques innovantes afin de répondre aux grands enjeux du secteur de la Santé dans le domaine des risques médicaux, technologiques et RH.
- **Soutien au tissu économique** : En tant qu'investisseur institutionnel, le Groupe a dédié une part de ses actifs au financement de l'économie réelle à destination des PME et des ETI. Fort de ses compétences en matière d'investissements financiers, Relyens complète ainsi l'offre bancaire existante en accompagnant les entreprises à moyen-long terme dans leur projet tout en s'intéressant à leur bien-fondé en matière d'attractivité et de transparence.
- **Soutien aux projets et sociétés à fort impact social et environnemental** : Conformément aux PRI (Principes pour l'Investissement Responsable), le Groupe s'engage à prendre en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans l'analyse des sociétés financées, à promouvoir la mise en place de leur politique ESG et à favoriser la transparence sur ces sujets. Le Groupe investit notamment une part croissante de ses placements obligataires dans des émissions labellisées Green ou Sustainable. En juin 2021, Relyens annonce le succès d'une émission obligataire durable de 84 M€ à 10 ans via son entité Sham. Le montant levé est investi dans des projets à fort impact environnemental et social et permet de renforcer les fonds propres réglementaires du Groupe dans un contexte de fort développement en Italie, Espagne et Allemagne.



- **Soutien au développement du secteur immobilier** : Relyens mène une politique d'investissement dynamique pour contribuer à renouveler son parc immobilier en privilégiant les performances énergétiques, la qualité et le bien-être des usagers. Le Groupe participe, en ce sens, à la réhabilitation du patrimoine immobilier de la métropole lyonnaise mais aussi de la région AURA, territoire d'implantation historique du Groupe.



# 03. Mise en œuvre de la stratégie d'investissement responsable

## A. LES EXCLUSIONS SECTORIELLES ET NORMATIVES

### Exclusions sectorielles

Les engagements contenus dans la politique d'exclusion sectorielle concernent l'ensemble de la gestion directe et indirecte, cotée et non-cotée, pour les titres de créances et valeurs mobilières des sociétés. Relyens exclut les investissements suivants :

- Les sociétés réalisant plus de 25% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs ci-dessous :
  - L'industrie du tabac,
  - L'armement,
  - L'alcool ;
- Les sociétés productrices d'énergie ou exploitantes minières dont plus de 25% du chiffre d'affaires concerne le charbon ;
- Les fonds dont la part des encours dépasse 25% dans l'industrie du tabac, de l'armement, du charbon et de l'alcool ;
- Toutes les créances et valeurs mobilières qui investiraient dans la production de mines antipersonnel et bombes à sous-munitions (en référence à la Convention d'Ottawa).

En ce qui concerne les investissements immobiliers, les secteurs concernés par les exclusions sectorielles sont identiques. Chaque dossier d'acquisition ou nouveau bail est étudié au cas par cas afin d'apprécier au mieux la situation.

### Exclusions normatives

Relyens met également en œuvre une politique d'exclusion normative, en excluant de sa gestion directe et indirecte, cotée et non-cotée, pour les titres de créances et valeurs mobilières des sociétés ou des fonds dont le siège social est situé dans un pays classé comme autre que « Free » par l'organisme « Freedom House » (mise à jour annuelle de la liste).

Relyens exclut tout achat ou vente d'actifs avec un intermédiaire dont le siège social n'est pas situé dans un pays membre de l'OCDE.

Enfin, concernant les actifs cotés, Relyens effectue via un prestataire externe un reporting ESG biannuel contenant des éléments concernant le niveau de controverse des acteurs en portefeuille. Notamment, les émetteurs dont le niveau de controverse est jugé important ou sévère sont mis en évidence, et ces éléments constitueront ainsi un outil de pilotage.

## B. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

Les informations sont publiées en procédant à une distinction par classes d'actifs.

### Actifs cotés

Relyens, conformément à ce souhait de promouvoir les questions ESG dans son portefeuille d'actifs, a développé une part importante d'investissements dits « responsables » dans ses placements cotés. Le Groupe se singularise notamment par un financement important sur les marchés obligataires du secteur hospitalier ainsi que du secteur des collectivités. Enfin, une part significative des placements taux est investie dans des titres ayant un impact positif sur l'environnement (cf. section 4.c).

En outre, dans le cadre de sa gestion des actifs cotés (obligations et actions), Relyens est accompagné par un prestataire externe dont le travail s'appuie sur les données de plusieurs fournisseurs spécialisés dans le domaine extra-financier. Ainsi, afin de prendre en compte les critères ESG dans ses décisions de gestion, Relyens bénéficie des informations ESG spécifiques à son portefeuille coté transmises aux équipes via les documents suivants :



- Rapport ESG permettant de bénéficier d'une vision à 360° du portefeuille au regard de la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance par les lignes détenues ;
- Rapport Taxonomie dont l'objectif est de permettre d'identifier la part des activités durables telles que définies par la Taxonomie Européenne ;
- Rapport Température qui vise à analyser l'exposition aux grands enjeux environnementaux et calculer la trajectoire d'alignement sur des scénarios climatiques.

Le rapport ESG et les rapports Taxonomie et Température sont transmis annuellement. Il est présenté au Comité De Gestion Financière (CDGF), instance de gouvernance exécutive relative à la gestion financière. Par ailleurs, à partir de 2022, Relyens présentera les rapports Taxonomie et Température lors de ces comités.

### Actifs immobiliers

Relyens mène une politique d'investissement dynamique dans le développement de son portefeuille immobilier, détenu en pleine propriété et composé d'actifs résidentiels, tertiaires ainsi que de résidences gérées.

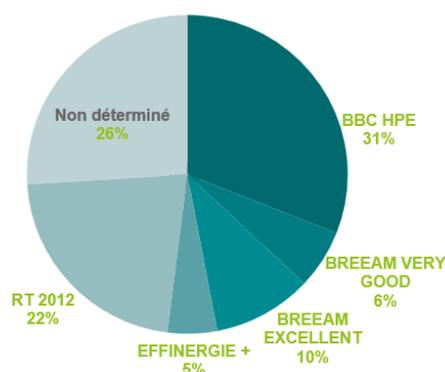
Intervenant en proximité et au sein d'un environnement pleinement maîtrisé, Relyens participe au renouvellement du patrimoine immobilier de la Métropole Lyonnaise, territoire d'implantation historique du Groupe, mais aussi au sein d'autres agglomérations de la région AURA.

Relyens place deux préoccupations au cœur de sa gestion, ainsi que dans le processus de sélection de nouveaux actifs, à savoir :

- La ville de demain : la recherche d'une meilleure qualité de vie nécessite d'imaginer une urbanisation différente, d'inclure le bien-être au cœur des préoccupations immobilières, et de favoriser la réhabilitation ;
- La performance responsable : la neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement.

En outre, le parc immobilier détenu par Relyens bénéficie aujourd'hui de bons fondamentaux avec près de 75% d'actifs conformes a minima à la RT 2012, dont 52% sont labellisés ou certifiés (BREEAM, HQE, etc.) :

Répartition des labels/certifications au 31/12/21



Afin de confirmer ses ambitions, Relyens a notamment pour objectif d'améliorer à terme sa politique ESG sur son parc existant, en :

- mettant en œuvre un outil de reporting et de gestion de la performance de ses immeubles,
- maintenant une politique importante de réinvestissement tout en intégrant pleinement dans son exploitation le management de l'énergie et la biodiversité,
- plaçant encore plus ses locataires au centre de ses décisions tout en favorisant le développement d'une poche dédiée à l'économie sociale et solidaire.



## Actifs non-cotés

Concernant la partie non-cotée (dette privée et private equity), Relyens est attentif à y décliner également ses engagements en matière d'investissement responsable.

- **Dettes privées (hôpitaux, collectivités, placements privés)**

S'agissant de ce segment, le Groupe s'implique aussi pour soutenir ses sociétaires et participer au financement de l'économie réelle :

- Depuis 2016, Relyens s'est engagé dans un partenariat avec Arkéa Banque afin d'apporter un soutien important aux hôpitaux. Le Groupe a notamment investi plus de 100 M€ auprès de 40 établissements hospitaliers depuis la naissance du partenariat avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels. Il est également un investisseur important depuis 2009 sur le marché obligataire hospitalier. Un comité d'investissement dédié a été créé et met au cœur de son processus de décision l'analyse des investissements des centres hospitaliers emprunteurs. Ainsi, Relyens participe à la rénovation et à la transformation du secteur hospitalier, pilier des sociétés.
- Partenaires depuis 2018, Relyens et Acofi Gestion ont apporté plus de 100 M€ au marché du financement du secteur public local, au travers de 80 opérations réalisées par les fonds Sofaxis Investissements et Territoires et Predirec Filo 4. Ces investissements durables ont permis de participer activement aux financements de nombreux équipements publics, comme des écoles, des centres de tri et de valorisation, des logements sociaux ou encore des EHPAD publics. L'accent est notamment mis sur des projets à dimension environnementale.
- Relyens consacre enfin une part importante de son activité dettes privées au financement de l'économie réelle. Il participe ainsi à des placements à destination des PME et des ETI (qui sont également souvent exclues des marchés obligataires). Le Groupe veille à financer des entreprises transparentes et dont l'activité est bénéfique à la communauté. Cela se traduit notamment par une exposition importante au secteur de la santé et à des entreprises de proximité pourvoyeuses d'emplois dans la région AURA. En novembre 2021, aux côtés de la Caisse des Dépôts et de 18 assureurs de la fédération France Assureurs, Relyens a participé à la création du fonds d'investissement "Obligations Relance" doté à hauteur de 1,7 milliard d'euros, un des volets du Plan Relance du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les PME-ETI dans leur croissance et leur transformation après la crise sanitaire.

- **Private Equity**

Le Private Equity est un mode de financement qui permet d'accompagner à long terme la croissance des entreprises en investissant dans le capital de celles-ci. Relyens attache une attention particulière à cette activité et investit à la fois de manière directe et indirecte. Dans le cadre du renforcement de sa démarche responsable, Relyens mène une réflexion sur une stratégie spécifique lui permettant de s'assurer de la prise en compte des critères ESG aussi bien par les sociétés de gestion que dans les sociétés dans lesquelles le Groupe investit.

- **Gestion indirecte**

Relyens s'engage principalement dans des fonds d'investissements spécialistes du secteur de la santé. Le Groupe intervient sur toute la chaîne de création de valeur en partant du soutien à la recherche pour l'innovation médicale, du développement produit et commercial, jusqu'à la transmission d'entreprises installées sur leurs secteurs.

- **Gestion directe**

Relyens développe une activité de capital investisseur auprès d'entreprises innovantes du secteur de la santé pour les accompagner à leurs débuts ou soutenir leurs projets de croissance. Portée par Sham Innovation Santé, structure dédiée à cette activité, le Groupe a déjà réalisé 60 M€ d'investissements auprès de 20 sociétés innovantes dans le secteur de la santé. Dans le cadre de son activité et de sa volonté d'aider l'hôpital à prévenir ces risques, qu'ils soient médicaux, technologiques ou liés aux ressources humaines, le Groupe réalise également des prises de participations afin d'accompagner des entreprises qui répondent à ces enjeux. A date, ce sont 7 investissements qui ont été réalisés, tous dans une optique de développer et proposer des solutions stratégiques contribuant à un système de soins sécurisé et de qualité au bénéfice des patients.



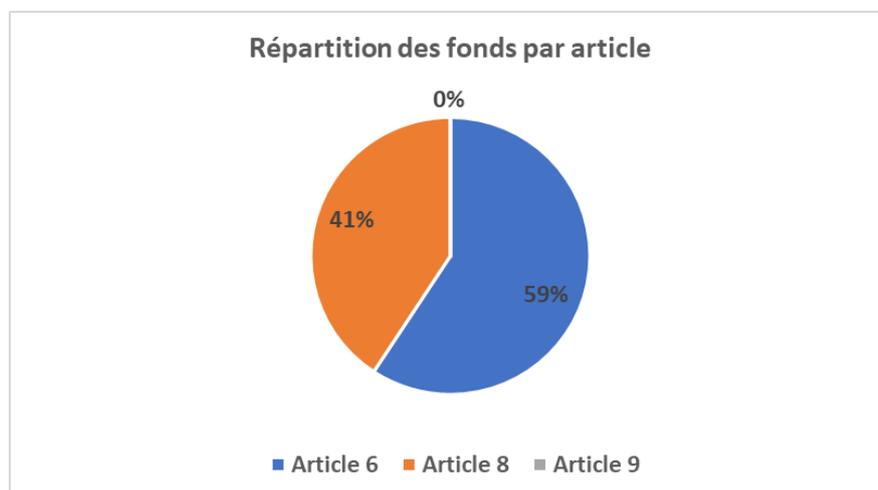
## C. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DECISION POUR L'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX MANDATS DE GESTION

Dans le cadre de l'attribution de nouveaux mandats (fonds cotés et non-cotés), Relyens ne prend pas encore en compte les critères ESG dans son processus de décision. Toutefois, un plan d'actions existe afin de mettre en œuvre un processus d'évaluation des sociétés de gestion permettant de tenir compte de leurs pratiques sur les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

## D. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DES ARTICLES 8 ET 9 DU REGLEMENT DISCLOSURE (SFDR)

Dans le cadre de sa gestion indirecte et directe, la liste des fonds classés Article 8 et 9 SFDR dans lesquels Relyens a investi est la suivante :

Nom des sociétés de gestion	Répartition des encours de la société de gestion par article			Nom du fonds investi	Classification du fonds investi
	Article 6	Article 8	Article 9		
Karista	100%	0%	0%	CAP DECISIF 3	Article 6
Eiffel Investment Group	30%	23%	47%	Eiffel Investment Group	Article 6
CIAM	0%	100%	0%	CIAM Satellite Event-Driven	Article 8
Meeschaert AM / Amilton AM	41%	53%	6%	Amilton - 2i Selection	Article 6
Turenne Capital	100%	0%	0%	Sham Innovation Santé	Article 6
Apicil AM	95%	4%	1%	Apicil Stratégie Haut Rendement	Article 6
COLVILLE CAPITAL PARTNERS	0%	100%	0%	Silver Autonomie	Article 8
Norron AM	0%	97%	3%	Norron Sustainable Preserve HIC	Article 8
Rivage Investment	0%	100%	0%	Rivage Infra	Article 8
Zencap AM	75%	23%	2%	Zencap Infra	Article 6
Truffle Capital	82%	18%	0%	Truffle Capital	Article 6
Simba Santé	ND	ND	ND	Simba Santé 2	Article 6
Sacra	ND	ND	ND	Sacra	Article 6
EMERGENCE	ND	ND	ND	EMERGENCE	Article 6
Octo AM	ND	ND	ND	Octo Credit Court Terme	Article 6
	ND	ND	ND	Octo Credit Value	Article 6
Vivalto partners	ND	ND	ND	VIVALTO	Article 8
Essling	ND	ND	ND	Essling expansion	Article 8
Archimed	ND	ND	ND	Archimed I	Article 8
	ND	ND	ND	Archimed II	Article 8
INSERM TRANSFERT INITIATIVE	ND	ND	ND	INSERM TRANSFERT INITIATIVE	Article 6
Extens Developpement	ND	ND	ND	EXTENS I	Article 8
	ND	ND	ND	EXTENS II	Article 8
	ND	ND	ND	EXTENS III	Article 8
Elige Capital	ND	ND	ND	ELIGE CAPITAL I	Article 6



## 04. Ressources

### A. MOYENS DEPLOYES

Au sein de Relyens, les enjeux liés à l'Investissement Responsable sont pris en charge par la Directrice des Investissements, membre du Comité Groupe de Relyens. Par ailleurs, au cours de l'année 2021, Relyens a mis en place le Comité ImpACT2025 pour piloter l'exécution de son projet stratégique, et assure à ce titre le suivi de sa démarche RSE (engagements sociétaux). La Directrice Culture & Change, en charge de la RSE, est membre du Comité. De plus, Relyens a recours à des prestataires externes et fournisseurs de données qui l'accompagnent dans sa prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance.

En 2021, Relyens a notamment :

- Organisé deux sessions de sensibilisation et formations dispensées aux équipes d'investissement, portant sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui visent à relever les défis mondiaux en éradiquant la pauvreté et les inégalités, et permettant la transition écologique à horizon 2030 tels que définis par les Nations Unies, pour identifier les ODD prioritaires pour le Groupe ;
- Animé de nombreuses actions de sensibilisation et de communication (ateliers de travail, séminaire, vidéo, temps d'échanges avec la direction générale, semaine de présentation des 12 engagements sociétaux de Relyens...) afin de présenter la démarche Entreprise à Mission, créer l'adhésion du management et susciter l'implication des collaborateurs ;
- Signé en mars 2021 les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI – Principles for Responsible Investment), comme évoqué précédemment ;
- Lancé une émission obligataire subordonnée durable de 84 M€ à 10 ans.

Ces actions se poursuivent en 2022, avec notamment :

- Une sensibilisation au bilan carbone lors de la convention du Groupe et lors de temps d'échanges dédié,
- L'animation d'ateliers « Fresque du climat » par des collaborateurs spécifiquement formés,
- L'organisation d'évènements lors des Journées européennes de l'environnement,
- La création des ateliers citoyens Relyens proposés à l'ensemble des collaborateurs volontaires pour mettre en place des actions concrètes (gestion des déchets, consommation d'énergie, mobilité...),
- La diffusion d'un podcast mensuel sur une thématique RSE (sobriété numérique, locavore...).

### B. PRISE EN COMPTE DE LA DEMARCHE RSE AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE

Les critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance sont pris en compte dans le fonctionnement des comités internes qui se chargent de la revue des reportings ESG. Par ailleurs, la démarche d'investisseur responsable est supervisée et prise en charge par le département des Investissements.

En 2022, Relyens travaillera à la mise en place d'une collaboration avec des départements transversaux (risk management, audit interne et RSE) dans le but de sécuriser et de densifier la politique d'investissement responsable. A ce jour, les critères ESG ne sont pas pris en compte dans la politique de rémunération des dirigeants. En effet, la société a souhaité se concentrer dans un premier temps sur la mise en place d'une stratégie RSE, la fixation d'objectifs, la mise en place d'une feuille de route et l'organisation de son pilotage via le comité ImpACT2025.

Ce comité, constitué de quelques membres du Comité Groupe et piloté par le Directeur Général, se réunit toutes les semaines pour assurer le bon déploiement de la stratégie ImpACT2025, dont la déclinaison de nos engagements sociétaux.



Il est à préciser qu'en tant qu'Entreprise à Mission, la mission de Relyens est déposée dans les statuts des sociétés qui composent le Groupe (Sham, Sofaxis) et, à ce titre, le Conseil d'administration en est le garant.

Pour illustrer concrètement, le Conseil d'administration de Relyens a validé la mission du Groupe (sa raison d'être et ses objectifs sociaux et environnementaux). Il s'est également assuré que le plan stratégique sert la mission de Relyens et que l'entreprise s'est organisée pour déployer sa mission.

Le Conseil d'administration a également validé la constitution du Comité de Mission de Relyens, dont le rôle est de lui rendre compte de la bonne exécution de la mission.

Ce Comité de Mission est un élément essentiel de la gouvernance de l'Entreprise à Mission. En effet, si la mission exprime la prise en compte du bien commun, si elle traduit la relation de l'entreprise à la société, et enfin, si elle désigne ce que l'entreprise s'engage à préserver, mais aussi ce qu'elle promet d'explorer et de transformer au bénéfice d'une société meilleure, le Comité de Mission a un véritable rôle à jouer pour faire entendre la voix des parties prenantes de l'entreprise, recentrer l'entreprise en tant qu'« objet d'intérêt général », et aussi pour être moteur du bien commun, en jouant un rôle d'éclaireur, de stimulant et parfois de garde-fou vis-à-vis de l'entreprise, au service de la mission.

Pour jouer pleinement ce rôle, le comité a été constitué en tenant compte des critères suivants :

- Un groupe restreint, de nombre impair pour faciliter la prise de décision,
- Parité hommes / femmes,
- L'intégration de membres du Conseil d'administration, de collaborateurs et de parties prenantes externes afin de favoriser la proximité entre la gouvernance non-exécutive, la gouvernance exécutive de Relyens et ce comité,
- Enfin, des membres aux profils variés et complémentaires qui ensemble couvrent toutes les dimensions de la mission. Des personnalités qui représentent les sociétaires et clients, pour chacun de nos marchés, d'autres qui connaissent le métier de l'assurance et ses enjeux de transformation, mais aussi un profil innovant d'entrepreneur ainsi que d'une personnalité impliquée dans le développement durable.

Chez Relyens, les responsabilités du Comité de Mission sont :

- Tout d'abord, de veiller à la bonne exécution de la mission. A ce titre, il évalue l'efficacité des actions réalisées au regard des objectifs sociaux et environnementaux. Ce travail se réalise sur la base d'un référentiel de déclinaison opérationnelle de la mission qui rend tangible et évaluable nos objectifs statutaires. Dans ce cadre, il peut également avoir à constater la bonne allocation des ressources ;
- Mais aussi, de questionner la pertinence de la déclinaison de la mission. L'évolution des écosystèmes de Relyens mais aussi la trajectoire de transformation menée par le Groupe inciteront à un questionnement régulier du modèle mis en place et sa déclinaison afin de garantir sa pertinence.

Pour cela, le comité a, à sa disposition, les moyens suivants :

- L'accès à toutes les informations nécessaires à la vérification de la bonne exécution de la mission : à des présentations, des études, des enquêtes clients, des interventions thématiques, d'experts sur les sujets en lien avec notre mission...
- L'accès à la personne en charge de la mission, un lien avec Relyens pour répondre aux questions du comité, accéder à l'information utile, mettre en relation avec les bons interlocuteurs. Une ressource facilitatrice pour permettre d'assurer le bon fonctionnement du comité, délivrer ses missions et remettre ses conclusions.

Le comité remet un rapport annuel diffusé lors de la clôture des comptes. Une synthèse de ce rapport peut éventuellement faire l'objet d'une parution publique afin de rendre compte de ce qui a été mis en œuvre au titre de la mission.

Son mandat étant de 3 ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 2025, il accompagnera Relyens pendant la durée de son plan stratégique ImpACT2025, qui a été construit à partir de la mission de Relyens.



## 05. Stratégie d'engagement et de vote

### A. STRATEGIE D'ENGAGEMENT

Des travaux sont menés par Relyens sur le renforcement de la démarche d'investissement responsable, intégrant des réflexions sur les actions d'engagement pouvant être mises en place pour l'ensemble de sa gestion.

### B. POLITIQUE DE VOTE

Relyens concentre ses meilleurs efforts pour participer aux votes en assemblées générales de ses participations (le cas échéant, par correspondance ou par le biais de pouvoirs). Dans une démarche d'amélioration continue, l'exercice de ces droits de vote fera partie des réflexions menées sur les actions d'engagement pouvant être mises en place pour l'ensemble de sa gestion.



## 06. Reporting sur les sujets climatiques

### A. ELIGIBILITE A LA TAXONOMIE EUROPEENNE

Le règlement délégué UE 2020/852 publié en date du 18 juin 2020, les actes délégués relatifs aux deux objectifs environnementaux liés au changement climatique du 6 avril 2021, ainsi que l'article 8 de l'acte délégué du 7 juillet 2021 établissent un système de classification unique qui vise à distinguer la part des activités qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental.

La classification « Taxonomie » applicable pour l'arrêté des comptes 2021 s'articule autour de deux objectifs environnementaux que doivent poursuivre les activités économiques pour être considérées comme durables :

1. L'atténuation du changement climatique,
2. L'adaptation au changement climatique.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le règlement Taxonomie demande aux assureurs de communiquer dans le rapport de gestion les informations suivantes :

- La part des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles aux deux objectifs de la taxonomie,
- La part des encours d'investissements dans des activités économiques éligibles aux deux objectifs de la taxonomie.

#### Informations en lien avec la souscription des contrats d'assurance non-vie

Conformément à l'annexe 2 du règlement Taxonomie, et aux FAQ publiées par la Commission Européenne en décembre 2021, seules les lignes d'activité pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques sont éligibles à la Taxonomie, à savoir pour Sham :

- Autres assurances de véhicule à moteurs que la Responsabilité Civile Automobile,
- Assurance incendie et autres dommages aux biens.

<i>Primes Sham</i>	<i>Montants 2021 en K€</i>	<i>% des primes émises brutes en assurance non-vie en 2021</i>
<i>Primes émises brutes en assurance non-vie</i>	431 026	100%
<i>Primes émises brutes des lignes d'activités mentionnées dans les actes délégués du règlement Taxonomie et pouvant offrir une couverture d'assurance explicite contre les aléas climatiques</i>	32 053	7%

La part des primes émises brutes en assurance non-vie éligibles à la Taxonomie s'élève à 7% au titre de l'exercice 2021.

#### Informations sur les actifs financiers éligibles

En tant qu'assureur, Sham doit publier sur la base des données au 31/12/2021 la part dans le total des actifs financiers :

- Des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles et non éligibles à la taxonomie. Les 7 secteurs éligibles à la taxonomie sont :
  - o Agriculture et foresterie,
  - o Industrie,
  - o Fourniture d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné,
  - o Eau, égouts, déchets et assainissement,
  - o Transport,
  - o Bâtiment,
  - o Technologies de l'information et de la communication.



- Des expositions dans les actifs totaux relatives aux gouvernements centraux, banques centrales et supranationales,
- Des instruments dérivés,
- Des investissements dans des entreprises non-assujetties à la publication d'informations extra-financières en vertu de la Directive Européenne sur le Reporting Extra-Financier.

Indicateurs relatifs aux investissements	Ratio Règlementaire	
	Valeur de marché comptable (K€)	En % du total Actifs Placements
Encours d'investissements dans des activités économiques éligibles à la taxonomie	396 947	16%
Encours d'investissements dans des activités économiques non-éligibles à la taxonomie	0	0%
Trésorerie	108 580	4%
Encours non affectés	1 373 705	56%
<b>Total Actif hors expositions sur des administrations centrales, locale sous émetteurs supranationaux</b>	<b>1 879 232</b>	<b>77%</b>
Encours d'investissement sur des administrations centrales, locales ou émetteurs supranationaux	567 890	23%
<b>Total Actifs Placements</b>	<b>2 447 121</b>	<b>100%</b>

## B. EXPOSITION DES ACTIFS AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

### Actifs cotés

L'exposition aux émetteurs dont les activités liées aux énergies fossiles représentent plus de 5% du chiffre d'affaires s'élève à 3% des entreprises du portefeuille coté, soit 1,2% des encours. Dans les faits, elle concerne deux émetteurs du secteur Pétrole et Gaz.



## C. TRAJECTOIRE DE RECHAUFFEMENT SUIVIE PAR LES ACTIFS

Le Groupe souhaite mener une réflexion sur la mise en place d'un objectif quantitatif en matière de stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. A ce titre, Relyens a réalisé en 2022 son premier reporting climat pour l'exercice 2021, dont une section est dédiée à la trajectoire de réchauffement suivie par le portefeuille. Ce document concerne les actifs cotés et repose sur une distinction entre poches actions et obligations, en soulignant les principaux émetteurs contribuant positivement ou négativement au respect d'une trajectoire de 1,5° C.

Depuis 2016, Relyens réalise également un reporting carbone permettant de déterminer l'intensité CO2 de son portefeuille d'actifs cotés. Le Groupe peut ainsi se comparer à un indice de référence. De plus, ce document identifie les émetteurs et les secteurs les plus polluants en la matière. Ces évaluations annuelles des actifs cotés permettent a posteriori d'opérer un arbitrage sur les positions afin d'en réduire l'empreinte carbone.

Enfin, une part importante et croissante des actifs obligataires est investie dans des titres labellisés Green (5,0% des obligations au 31/12/2021) et Sustainable (3.5%), deux labels qui visent à orienter les investissements vers des initiatives favorables au respect de l'environnement.

## D. BIODIVERSITE - COUT ENVIRONNEMENTAL ATTRIBUABLE

Les principaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique concernent la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources énergétiques.

Dans le cadre de la participation au respect de ces objectifs, Relyens a réalisé en 2022 son premier reporting pour l'exercice 2021, permettant d'évaluer ses impacts en matière de biodiversité pour ses actifs cotés. Relyens prévoit par ailleurs d'approfondir cette évaluation en menant une réflexion autour des dépendances des actifs à la biodiversité, et autour d'une mesure permettant d'identifier les pressions et impacts pour l'ensemble des classes d'actifs.

Ainsi, pour ses actifs cotés, Relyens a engagé en 2022 un reporting climat, contenant une section dédiée à l'analyse de l'empreinte environnementale du portefeuille. Cette analyse permet de mesurer l'impact environnemental des émissions de gaz à effet de serre (CO2, méthane, protoxyde d'azote...), de l'utilisation de l'eau (eau achetée, eau de traitement, eau provenant de processus de refroidissement), des déchets (incinérés, en décharge, nucléaires et recyclés), des polluants de l'air (polluants acides, poussières et particules, émissions métalliques, composés organiques volatils...), du sol et de l'eau (engrais et pesticides, émissions de métaux et de substances acides...), ainsi que l'utilisation des ressources naturelles (extraction de minéraux, de gaz naturel, pétrole, charbon, processus d'exploitation forestière et agricole).

A chaque impact environnemental est associé un coût environnemental en millions d'euros, correspondant aux impacts directs des entreprises cotées investies et à ceux de leurs fournisseurs directs et indirects. Ces informations se basent sur la méthodologie EEIO (**Environmental Extended Input Output**) de **S&P Trucost**, et les résultats sont calculés sur une proportion de la détention dans chaque société cotée investie, permettant ainsi d'identifier le coût environnemental attribuable à Relyens.

En ce qui concerne le private equity et la gestion immobilière, Relyens n'a pas mis en place d'analyse en matière de biodiversité. Néanmoins, des réflexions sont menées afin de prendre en compte cet aspect.



# 07. Prise en compte des enjeux ESG dans la gestion des risques

## A. PROCESSUS DE PRISE EN COMPTE DES RISQUES

La revue des risques opérationnels en matière d'investissements est réalisée par les équipes du Contrôle Interne, en collaboration avec le Département Investissements. La méthodologie d'identification et de suivi des risques s'appuie sur une approche par processus et permet une mise à jour a minima annuelle de la cartographie des risques.

L'identification des risques opérationnels repose à la fois sur une approche ascendante (appréhension des risques connus et suivis de manière permanente par le Département des risques) et sur une approche descendante (l'opérationnel alimente continuellement la cartographie des risques).

Un calendrier reprend l'ensemble des contrôles a posteriori liés aux investissements et détaille leur fréquence pour chaque année. Les contrôles de premier niveau, effectués directement par les opérationnels concernés, font partie intégrante de la démarche d'évaluation et de maîtrise des risques. Un plan de contrôle dédié au second niveau est en place et couvre les activités Front Office, Risk Management et Back Office. Les résultats de ces contrôles sont analysés une fois par an a minima par le Contrôle Interne, ce qui permet une mise à jour de la cartographie des risques opérationnels pour les investissements.

En ce qui concerne l'identification des risques ESG, Relyens a structuré son travail pour cet exercice autour des exigences de reporting découlant du décret d'application de l'Article 29 de la loi Energie Climat. Suite à l'identification des principaux risques ESG auxquels le Groupe est exposé (cf. ci-dessous), Relyens mène une réflexion afin de mettre en place un système de priorisation de ces risques sur la base d'une échelle de notation allant de 1 à 4. Des éléments d'atténuation de ces risques ont néanmoins été identifiés dès cet exercice.

Au niveau de l'équipe de contrôle interne, une démarche de prise en compte des risques ESG associés aux principaux processus opérationnels est en cours de mise en place.

## B. RISQUES LIES A DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Relyens inclut dans son rapport les risques de durabilité spécifiques aux investissements jugés les plus significatifs, lors d'un travail effectué avec un prestataire externe. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des risques liés à des facteurs environnementaux identifiés :

	Actuel / Emergent	Exogène / Endogène	Occurrence	Intensité	Horizon de temps
<b>Inondation &amp; Montée des eaux</b>	Emergent	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
<b>Vagues de chaleur</b>	Actuel	Exogène	Fréquente	Moyenne	Court
<b>Evénements météorologiques extrêmes</b>	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
<b>Règlementations en matière d'énergie ou de changement climatique</b>	Actuel	Exogène	Fréquente	Forte	Court
<b>Obligations de transparence</b>	Actuel	Endogène	Fréquente	Forte	Court
<b>Investissements infructueux dans de nouvelles technologies</b>	Actuel	Endogène	Peu fréquent	Forte	Moyen



<b>Modification des préférences des consommateurs</b>	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Moyen
<b>Procédures juridiques / Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux</b>	Actuel	Endogène	Fréquente	Faible	Court
<b>Risque de pandémie</b>	Actuel	Exogène	Moyenne	Forte	Court

L'occurrence des risques est considérée par Relyens comme fréquente lorsqu'ils sont fortement susceptibles de se produire au minimum tous les 2 à 3 ans, comme moyenne lorsque ceux-ci sont susceptibles de se produire tous les 5 ans au minimum, et peu fréquente au-delà.

La qualification de l'intensité du risque dépend du nombre d'impact sur le cadre conventionnel de gestion des risques (risques de marché, de crédit, de liquidité, opérationnel) ainsi que du nombre de parties prenantes touchées en interne et en externe.

L'horizon de temps est estimé court par Relyens lorsqu'il est inférieur à 5 ans, moyen lorsqu'il est compris entre 5 et 20 ans, et long lorsqu'il est supérieur à 20 ans.

## **C. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIES, AINSI QUE DE LEUR ARTICULATION AU SEIN DU CADRE CONVENTIONNEL DE GESTION DES RISQUES**

### **Risques physiques**

- Inondation et montée des eaux

La submersion par l'eau de certains espaces en raison de chutes de pluie, de crues, et/ou de la montée du niveau des eaux a été identifié par Relyens parmi les principaux risques physiques, notamment en raison des investissements immobiliers et des prêts accordés aux hôpitaux. Les actifs immobiliers ne se situent pas sur les littoraux mais globalement à Lyon et sa région. Le risque provient donc majoritairement des chutes de pluie et des crues des cours d'eau locaux. L'appréhension de ce risque au sein de la gestion des risques se fera progressivement.

- Événements météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, cyclones, ouragans, séismes)

Comme l'atteste le dernier rapport du GIEC, les risques de vagues de chaleur et événements météorologiques extrêmes ne cessent d'augmenter à mesure que s'intensifie le réchauffement climatique. L'ensemble des régions du monde sont touchées, bien que certaines demeurent plus vulnérables. Dans ce cadre, plusieurs classes d'actifs sont concernées, et notamment les actifs cotés et l'immobilier. Pour les actifs cotés, Relyens met en place une stratégie de diversification sectorielle au sein de son portefeuille, permettant d'atténuer le risque. Les actifs immobiliers devront être progressivement plus résilients afin d'atténuer les impacts des vagues de chaleur et, de manière plus indirecte, de réduire les émissions carbone des bâtiments. Afin d'atténuer ce risque, Relyens met en place une approche « *best in class* » pour les actifs immobiliers neufs et récents (sélection d'actifs performants et bénéficiant de labélisations reconnues telles que BREEAM, HQE etc.), et une approche « *best in progress* » pour les actifs anciens (évaluation ESG des actifs et plan d'amélioration correspondant). Relyens mène une réflexion sur l'intégration de critères ESG. Par ailleurs, Relyens a identifié ses actifs cotés comme étant exposés à ce risque puisqu'une part des encours est investie dans le secteur de l'assurance et de la réassurance.

Le risque lié aux événements météorologiques extrêmes a été identifié par le Groupe comme ayant un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

### **Risques de transition**

- Règlementation en matière d'énergie ou de changement climatique

Les travaux de Relyens ont permis d'identifier ce risque principalement pour les actifs immobiliers. Parmi ces réglementations, il convient de citer le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET), le décret tertiaire, auquel une partie des actifs immobiliers du Groupe sont soumis. Relyens avait identifié ce risque et avait anticipé les exigences du décret en mettant en place une remontée efficace d'informations en matière de performance énergétique avant son entrée en application. Par ailleurs, le Groupe s'engage en faveur de la rénovation des bâtiments minimisant le risque de transition associé aux exigences réglementaires. Enfin, de manière commune à l'ensemble des classes d'actifs, la politique d'exclusion sectorielle permet d'atténuer le risque, notamment financier, lié à la réglementation en matière de changement climatique (par exemple : exclusion du charbon, mise en place d'un reporting climat pouvant être utilisé comme outil de pilotage afin d'orienter les actifs cotés vers des secteurs durables).



Le risque lié à la réglementation en matière d'énergie ou de changement climatique a été identifié par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de crédit et de liquidité.

- Obligations de transparence

La réglementation en vigueur ainsi que les parties prenantes poussent de manière croissante les investisseurs à améliorer et renforcer leur reporting extra-financier. Néanmoins, ce point de vigilance peut être identifié comme un risque autant que comme une opportunité afin de mettre en place les moyens internes et plan d'actions qui serviront à plus long terme à préserver la valeur des actifs et identifier les actifs investis les plus à risque d'un point de vue ESG. C'est dans ce cadre que Relyens a mis à jour en 2022 sa charte d'investisseur responsable, ainsi que sa démarche concernant l'ensemble des classes d'actifs.

- Investissements infructueux dans de nouvelles technologies

Les investissements dans de nouvelles technologies, et notamment des technologies permettant la transition vers une société moins carbonée, participent à un développement durable mais peuvent revêtir un risque en cas d'échec des technologies en question. Ce risque a été identifié principalement pour les activités de private equity, notamment dans le secteur de la santé, et les actifs cotés. Relyens estime que la diversification de ses classes d'actifs permet d'atténuer ce risque. De la même manière, en private equity, Relyens travaille avec plusieurs sociétés de gestion, permettant ainsi de diversifier les investissements en technologie réalisés dans le secteur de la santé. A l'échelle des actifs cotés, le portefeuille contient une part marginale d'acteurs appartenant au secteur des transports, ce qui contribue à minimiser le risque. En effet, les émetteurs du secteur des transports, dont les enjeux d'électrification pourraient constituer un risque si cette technologie ne produit pas les effets escomptés, sont fortement exposés.

Le risque lié aux investissements infructueux dans de nouvelles technologies a été identifié par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de marché, de crédit et de liquidité.

## Risques de responsabilité

- Modification des préférences des consommateurs

La transition environnementale entraîne une prise de conscience globale, qui implique des changements d'habitudes chez de nombreux consommateurs. Ces changements peuvent concerner le détournement de certains secteurs ou produits, l'attachement aux politiques RSE mises en place par les sociétés productrices, ou encore des changements globaux de mode de vie, avec le recours massif au télétravail par exemple. Relyens identifie ainsi ce risque comme concernant l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles il est investi.

Sur la poche cotée en particulier, il s'assure de la diversification sectorielle des encours pour le portefeuille coté et réalise des reporting ESG et des reporting climat annuels, afin de s'assurer de la présence en portefeuille d'émetteurs dont le niveau de performance ESG est satisfaisant.

En ce qui concerne les actifs immobiliers, Relyens prend progressivement en compte le sujet du bien-être des occupants, dans un souci de rendre les bureaux plus attractifs. En phase d'acquisition, Relyens est attentif à la labellisation des immeubles et souhaite notamment mener un travail de réflexion autour des labels ciblant la qualité de vie au travail ou encore la connectivité des bâtiments.

Le risque lié à la modification des préférences des consommateurs a été identifié par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de crédit et de liquidité.

- Procédures juridiques / Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux

En cas de controverse importante d'un point de vue ESG, la responsabilité des émetteurs (cotés et non cotés) en portefeuille est susceptible d'être engagée devant la justice. Ces procédures peuvent avoir un impact plus ou moins fort sur l'entreprise en question, d'un point de vue financier mais également réputationnel. Dans ce cadre, Relyens réalise de manière annuelle un reporting ESG sur ses actifs cotés contenant un suivi du niveau de controverses sur l'ensemble des émetteurs. Ainsi, Relyens opère un tri des émetteurs selon le niveau de gravité des controverses auxquelles ces derniers sont exposés, selon un score allant de 1 à 5. Les émetteurs dont le niveau de controverse s'élève à 4 et 5 (controverses importantes et sévères) sont mis en exergue, analysés et une décision particulière est prise quant à la conservation du titre en portefeuille. Cet élément permet d'atténuer le risque lié.

Les risques liés à des activités présentant un risque de contentieux ont été identifiés par le Groupe comme ayant un impact principalement sur le risque opérationnel.

- Risques liés à l'apparition d'une pandémie

La pandémie de Covid-19 a entraîné une prise de conscience globale du risque que représentent les épidémies. Relyens, en tant que Groupe mutualiste de référence en Assurance et Management des risques, a évidemment identifié son exposition à ce risque. Ainsi, le premier objectif du Groupe, repris notamment dans sa charte ESG - « *sécuriser et permettre la continuité de l'activité des sociétaires et clients* » - résume sa volonté de prévenir les risques, d'en atténuer les impacts, et ainsi de relever le défi de sa transformation de son rôle d'assureur vers son rôle de *Risk Manager*.

Les risques liés à l'apparition d'une pandémie ont été identifiés par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de marché et opérationnel.



## 08. Communication

Les engagements environnementaux, sociaux et sociétaux, guidant les décisions d'investissement et de gestion du Groupe, sont publiés sur le site internet de Relyens :

<https://www.relyens.eu/fr/engagements/entreprise-a-mission>

Au travers du Rapport d'activité annuel du Groupe, le Comité de mission présente également le déploiement de 4 objectifs sociaux et environnementaux de Relyens en tant que l'Entreprise à Mission.

[Rapport d'activité Relyens 2021](#)

Le rapport annuel de Sham, communiqué aux Délégués dans le cadre de l'Assemblée Générale, évoque également ces éléments, spécifiquement sur les conséquences sociales et environnementales de notre activité.

Ce présent rapport est également publié annuellement sur le site internet de Relyens.

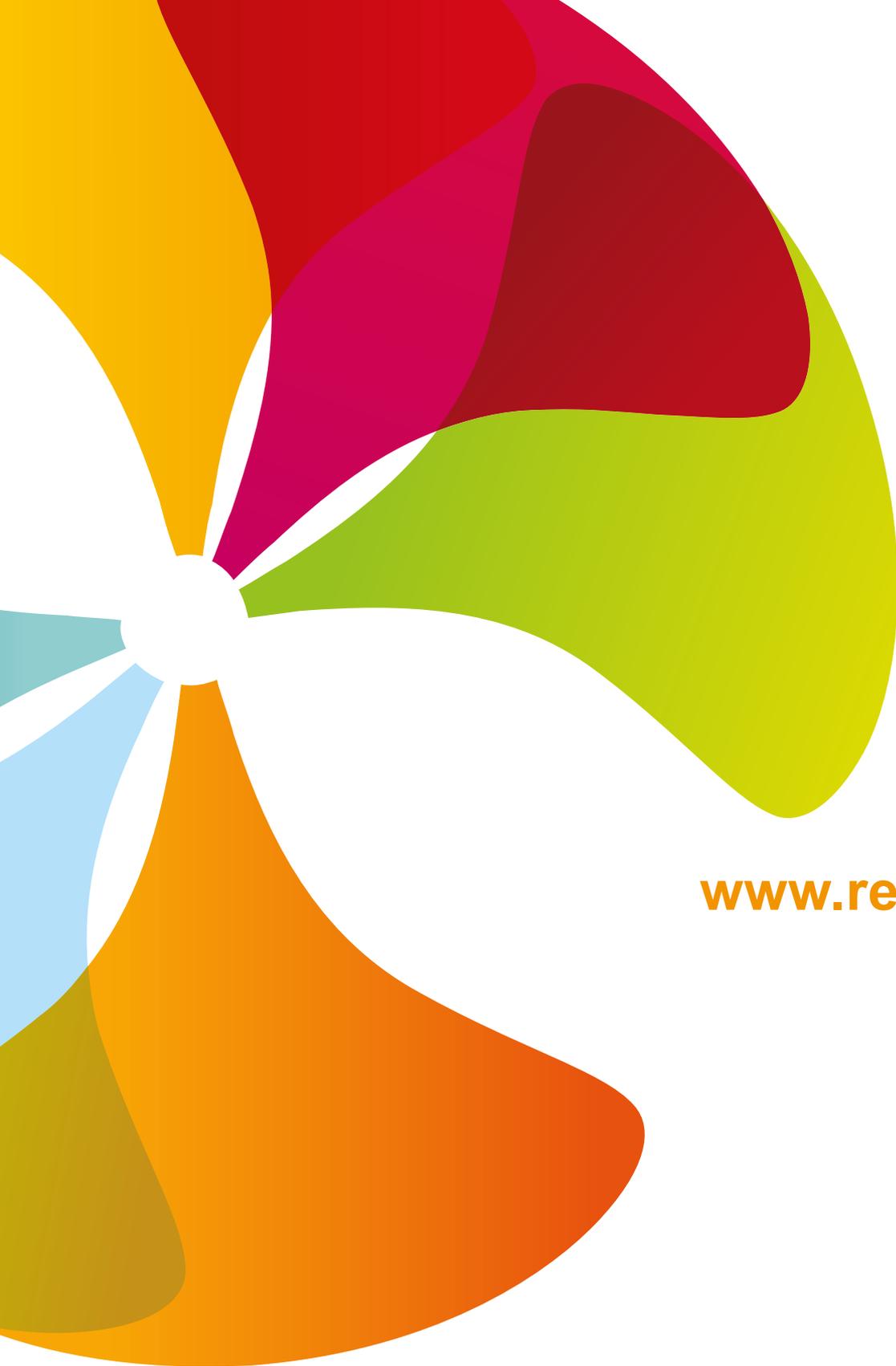
<https://www.relyens.eu/fr/engagements/investisseur-responsable>



## 09. Plan d'amélioration

Relyens s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Les objectifs d'amélioration sont précisés dans chaque partie et s'articulent dans le plan ImpACT2025 du Groupe, en cohérence avec sa qualité d'Entreprise à Mission.





[www.relyens.eu](http://www.relyens.eu)



GRUPE MUTUALISTE EUROPEEN  
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES